



Worldline France Avril 2020

Calendrier social national



La crise du coronavirus rebat les cartes du calendrier social du gouvernement. La réforme des retraites dénoncée par la CFE-CGC est dorénavant suspendue. La réforme de l'indemnisation chômage est reportée au 1^{er} septembre 2020.

Télétravail : un avant et un après Covid-19



En cette période de confinement le télétravail a été déployé avec succès à la quasi-totalité des collaborateurs Worldline, quel que soit l'endroit d'où ils télé-travaillent.

La CFE-CGC est heureuse de constater que deux de ses principales demandes lors de la négociation sur le télétravail :

- la souplesse concernant un 2^{ème} lieu de télétravail
- l'accroissement du temps télé-travaillé de 50% à 60%

initialement refusées par la Direction sont désormais devenues sans objet...

Contrairement à toute attente, la CFE-CGC a pris acte que la Direction a l'intention de passer en force et de mettre en place unilatéralement - sans l'accord des organisations syndicales représentatives - un nouvel accord sur le télétravail « moins disant » par rapport à l'accord existant.

La CFE-CGC avait la naïveté de croire qu'après le confinement actuel, les réticences de la Direction sur le télétravail voleraient en éclat et permettraient de construire l'accord télétravail auquel aspirent les collaborateurs Worldline et que la CFE-CGC a âprement défendu !

Nouvelles règles de prise de congés



La CFE-CGC n'est pas opposée au principe d'un effort partagé de manière plus solidaire et plus équitable entre les salariés.

Néanmoins, la CFE-CGC ne comprend pas l'argument de « souci d'équité » revendiqué par la Direction pour justifier l'interdiction faite aux salariés de convertir leurs congés non pris en CET. Bien au contraire cette interdiction nous semble très inéquitable.

- La CFE-CGC avec ses élus et représentants de proximité ont été un acteur clé de la déclaration du CSE : <https://www.ce-worldline.org/com/rubrique/270>

L'accord Mutuelle Santé



La CFE-CGC reste à la manœuvre pour obtenir du prestataire en place VIVINTER une réelle amélioration de la qualité de ses prestations et notamment sur la réactivité, la transparence, l'efficacité et le suivi de bout en bout des dossiers.

La CFE-CGC a demandé à VIVINTER des indicateurs de qualité de service mensuels sur les demandes mal traitées ou non résolues.

Faute d'obtenir le suivi précis et rigoureux requis, nos représentants CFE-CGC ne lâcheront rien et pour ce faire ils ont besoin de toutes vos remontées sur des dossiers en cours :

worldline.cfe.cgc@gmail.com

Négociation de l'accord portant sur le Fonds Social Santé



Le fonds social existe pour contribuer à des frais exceptionnels en cas de circonstances exceptionnelles qui induisent des dépenses connexes à celles des soins de santé.

Afin que la CFE-CGC puisse requérir la prise en compte dans ce fonds social du plus grand nombre de situations possibles, faites-nous part de vos expériences actuelles ou vécues : worldline.cfe.cgc@gmail.com

Plus que jamais en ces temps inédits, si particuliers et parfois difficiles, la CFE-CGC vous accompagne et vous soutient. N'hésitez pas à contacter vos représentants.

Pour en savoir plus : [Worldline CFE-CGC](#)

